



Repos hebdomadaire + repos quotidien

Par **aurelie82**, le **12/02/2014** à **22:32**

Bonjour,

Je suis éducatrice dans un établissement médico social régit par la convention collective 51.

Je suis également déléguée du personnel dans mon établissement. Je sais que le code du travail dit que le repos hebdomadaire a une durée minimale de vingt-quatre heures consécutives auxquelles s'ajoutent les heures consécutives de repos quotidien

J'aimerais savoir s'il est de même pour un repos hebdomadaire de 48h, c'est à dire, est qu'on doit ajouter à un repos hebdomadaire de 48h les 11h du repos quotidien ??

Je vous donne un exemple concret :

Si je travaille vendredi jusqu'à 22h, que je suis en repos hebdomadaire samedi et que je reprends dimanche à 7h du matin, ce n'est pas légal car il faut compter 24h de RH + 11h de repos quotidien (nous travaillons les weekend)

Si je travaille vendredi jusqu'à 22h, que je suis en repos hebdomadaire samedi et dimanche et que je reprends le travail lundi à 7h est ce que cette fois c'est légal ou non ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Aurélie

Par **P.M.**, le **12/02/2014** à **22:57**

Bonjour,

Ce que vous évoquez est le repos minimum hebdomadaire donc s'il dure 48 h, cette obligation est remplie encore plus s'il dure 57 h comme dans votre second exemple...